

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Belfort, le mercredi 4 janvier 2023

## MOBILITÉS DOUCES : UNE AIDE À L'ACHAT D'UN VÉLO À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE POUR LES BELFORTAINS



Par Pierre-Jérôme Collard, adjoint au maire en charge du sport et des relations avec les club sportifs.

La Ville de Belfort poursuit son engagement en faveur des mobilités douces. Elle propose aux Belfortains une aide à l'achat d'un vélo à assistance électrique, neuf ou d'occasion.

Grâce à cette initiative, la Ville de Belfort veut accompagner et inciter les Belfortains à l'usage des mobilités douces, notamment dans les trajets domicile-travail de longue distance.

Elle facilite aussi l'usage du vélo pour toutes les personnes dont les capacités physiques sont diminuées.

### De 200 à 300 € d'aide

L'aide s'adresse aux Belfortains dès 18 ans, sans condition de ressources. Elles concernent les vélos à assistance électrique simple, pliant et cargo :

- > une prime de 200 € pour l'achat d'un vélo à assistance électrique simple ;
- > une prime de 300 € pour l'achat d'un vélo à assistance électrique cargo.

### Pour en bénéficier, il faut :

- > être majeur ;
  - > être domicilié à Belfort ;
  - > être un particulier ;
  - > acheter son vélo auprès d'un commerçant du périmètre du Grand Belfort ;
- faire marquer son vélo\* et fournir l'attestation de marquage.

*\*inscription d'un numéro unique pour faciliter son traçage en cas de vol.*

La demande doit être faite dans les 6 mois suivant l'achat.

### INFO +

Rendez-vous sur [belfort.fr](http://belfort.fr) pour faire sa demande et consulter les conditions.

